Version mise à jour le 15 octobre 2026

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Avocat commis ou désigné d'office en matière d'aide juridictionnelle et d'aide à l'intervention de l'avocat

Imprimé à utiliser à compter du 15 octobre 2026 et à joindre impérativement à toute demande de paiement de la contribution due par l'État lorsque l'avocat intervient dans le cadre des articles 19-1 de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 et 105 et 133 du décret n° 2020-1717 du 28 décembre 2020

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

PERSONNE ASSISTÉE

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de naissance……

Nom d'usage ……

Prénoms ……

Date de naissance ……

Commune de naissance ……

Département de naissance ……

Pays de naissance ……

Adresse ……

Code postal ……

Ville ……

Pays ……

Email ……

Pour les procédures juridictionnelles : **N° d'attestation de mission**
L…L…L…L…L…L…L…L…L…L…L…L…L…L…L…L…L…L…L…L…L…L…L…

Pour toutes les procédures : (rayer la mention inutile)

N° de procédure / N° de parquet / N° de dossier : ……

Je soussigné(e), Maître (nom, prénom) ……,

Barreau et case ……,

atteste sur l'honneur avoir assisté la personne susmentionnée, dans le cadre de mon intervention accomplie le (date)…… ; et (*cocher la ou les cases applicables*) :

- ☐ avoir informé la personne assistée que si elle s'avérait non-éligible à l'aide juridictionnelle ou à l'aide à l'intervention de l'avocat, les sommes perçues au titre de la mission d'assistance seront recouvrées à son endroit par l'État,
 - avoir remis à la personne assistée une notice explicative relative au recouvrement et à la protection de ses données personnelles[1],
 - avoir adressé à la personne assistée cette notice par e-mail.
- ☐ ne pas avoir délivré les informations relatives au recouvrement étant intervenu(e) dans un des quatre cas dérogatoires (*cocher la case applicable*) :
 - pour une personne mineure au moment de l'accomplissement de la mission, ou au moment de la commission des faits en matière pénale,
 - pour une personne majeure bénéficiant d'une mesure de protection juridique,
 - pour une personne faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement,
 - pour une personne qui n'est pas présente à l'audience.

Je m'engage, en cas de versement d'honoraires *a posteriori* de la part de la personne assistée ou de son représentant légal, à rembourser ces sommes à la CARPA.

Le cas échéant (*pour les missions réalisées au seul titre de l'aide juridictionnelle*), j'atteste avoir perçu au titre de mes honoraires, la somme de …… € (HT ou TTC selon l'assujettissement de l'avocat).

Fait à……, le ……

Signature

[1] Chacun des acteurs reste responsable du traitement et de la conservation des données à caractère personnel (RGPD).

Cadre à renseigner par l'Ordre des avocats

L'avocat remettant la présente attestation et l'attestation de mission jointe a été commis ou désigné d'office par nos services pour assister la personne susnommée.

Date : L...L.../ L...L.../ L...L...L...L...

Cachet de l'Ordre des avocats et signature

Cadre à renseigner lorsque l'avocat a été désigné par la juridiction ou le juge

Nous……

directeur des services de greffe judiciaire / greffier d'audience (rayer la mention inutile) attestons que

Maître.....

a été commis ou désigné d'office par nos services pour assister la personne susnommée.

Nom et signature **Date** : L...L.../ L...L.../ L...L...L...L...

/

Cadre réservé à la signature du président de la CARPA ou son délégué